

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XIII. Des Ecrits. Chapitre XIV. Violation de la Pudeur dans la
punition des crimes.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

LIVRE
D O U -
ZIÈME.Chap. XIII.
& XIV.

C H A P I T R E XIII.

Des Ecrits.

Les Ecrits contiennent quelque chose de plus permanent que les paroles; mais lorsqu'ils ne préparent pas au crime de Lèze-majesté, ils ne font point une matière du crime de Lèze-majesté.

(a) Tacite, Annales liv. 1. Cela continua sous les règnes suiv. Voy. la Loi I. au Code de Famos. Libellis.
(b) Tacite, Annal. liv. 4.

Auguste & Tibère y attachèrent pourtant la peine de ce crime (a); *Auguste* à l'occasion de certains Ecrits faits contre des hommes & des femmes illustres, *Tibère* à cause de ceux qu'il crut faits contre lui. Rien ne fut plus fatal à la Liberté Romaine. *Crementius Cordus* fut accusé, parce que dans ses Annales il avoit appellé *Cassius* le dernier des Romains (b).

Les Ecrits Satiriques ne sont guère connus dans les Etats Despotiques, où l'abbattement d'un côté & l'ignorance de l'autre ne donnent ni le talent ni la volonté d'en faire. Dans la Démocratie on ne les empêche pas, par la raison même qui dans le Gouvernement d'un seul les fait défendre. Comme ils sont ordinairement composés contre des gens puissans, ils flattent dans la Démocratie la malignité du Peuple qui gouverne. Dans la Monarchie on les défend, mais on en fait plutôt un sujet de police que de crime; ils peuvent amuser la malignité générale, consoler les mécontents, diminuer l'envie contre les places, donner au Peuple la patience de souffrir, & le faire rire de ses souffrances.

L'Aristocratie est le Gouvernement qui proscriit le plus les Ouvrages Satiriques. Les Magistrats y font de petits Souverains, qui ne sont pas assez grands pour mépriser les injures. Si dans la Monarchie quelque trait va contre le Monarque, il est si haut que le trait n'arrive point jusqu'à lui; un Seigneur Aristocratique en est percé de part en part. Aussi les *Décemvirs*, qui formoient une Aristocratie, punirent-ils de mort les Ecrits Satiriques (c).

(c) La Loi des Douze Tables.

C H A P I T R E XIV.

Violation de la Pudeur dans la punition des crimes.

Il y a des règles de Pudeur observées chez presque toutes les Nations du Monde; il seroit absurde de les violer dans la punition des crimes, qui doit toujours avoir pour objet le rétablissement de l'ordre.

Les Orientaux qui ont exposé des femmes à des éléphants dressés pour un abominable genre de supplice, ont-ils voulu faire violer la Loi par la Loi?

Un ancien usage des Romains défendoit de faire mourir les filles qui n'étoient pas nubiles. *Tibère* trouva l'expédient de les faire violer par le bourreau avant de les envoyer au supplice (d): *Tyran subtil & cruel*, il détruisoit les mœurs pour conserver les coutumes.

(d) Suetonius in Tibère.

Lors-

